

# S.P.A. DU CHABLAIS

*Société Protectrice des Animaux du Chablais*

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54  
e-mail : [spaduchablais@wanadoo.fr](mailto:spaduchablais@wanadoo.fr) - site internet : [www.spaduchablais.asso.fr](http://www.spaduchablais.asso.fr)

---

## **A l'attention des amis sensibles à la cause animale**

2021 a été une année éprouvante tant pour l'humanité que pour nos protégés. Tristement durant cette année, bien des chiens et des chats ont été abandonnés pour les raisons maintes fois avancées.

Malgré les moments difficiles, mais il faut aussi le dire grâce à l'aide des réseaux sociaux et nombre d'entre vous, la SPA du Chablais a été comme toujours prête à prendre en charge de nombreux malheureux, à les remettre sur pied si nécessaire et leur trouver le foyer aimant qui leur correspond.

En septembre 2020, nous avons rencontré pour la première fois le maire de Thonon les Bains, Mr Arminjon et Mme Groppi, l'une de ses adjointes ; il avait été alors question de l'élargissement du nombre des communes environnantes désirant adhérer à la fourrière animale mais aussi de la possibilité d'améliorer voire même renouveler les locaux dont l'état se dégrade de plus en plus.

En 2021, nous avons à nouveau rencontré Monsieur le Maire et Mme Groppi, avons échangé de nombreux messages, projets d'agrandissement et autres, cependant aucun changement n'est advenu jusqu'à ce jour.

La SPA du Chablais reste dans l'attente de la nouvelle convention qui la lie à la commune de Thonon les Bains, l'ancienne datant de 1980, mais nous ne désespérons de le recevoir dans les mois qui viennent. Il est à noter cependant que faute d'avoir reçu cette convention, nous n'avons malheureusement pu obtenir l'octroi substantiel de 180'000 €, proposé par le Ministère de l'Agriculture.

La SPA du Chablais est bénéficiaire de trois legs : le legs Watteaux, le legs Wenig, le legs Steinhage ainsi que des bois et terrains agricoles, solde du legs Badiou. Pour l'instant tous ces legs sont suspendus à l'action de la Défense de l'Animal de Lyon dont notre association dépend pour pouvoir jouir de l'Utilité Publique.

En contrepartie, hormis la cotisation annuelle, la Défense de l'Animal prélève une commission de 3% sur tous les legs en notre faveur ; lors de la dernière assemblée générale, celle-ci a voté l'augmentation du taux de 3% à 6%, taux qui sera applicable sur tous les legs à venir.

Nous aimerions remercier tous nos fidèles bénévoles ainsi que notre enquêteur Monsieur Jean Luc Robier qui depuis de nombreuses années, été comme hiver, jours fériés ou pas, intervient dès qu'il a connaissance d'une maltraitance animale.

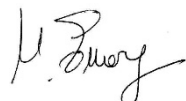
L'année 2021 qui s'achève n'a pas été des plus faciles autant pour la population que pour nos protégés. Notre association fait de son mieux pour répondre à de nombreuses demandes d'aide en tout genre mais elle doit toutefois faire face aux charges et frais qui ne cessent d'augmenter.

Cette année encore, nous avons besoin de votre générosité, votre sensibilité à la cause animale ; tout don quelque en soit le montant sera le bienvenu et saura nous aider grandement dans notre tâche de chaque moment.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre attention et vous présentons nos vœux les plus sincères pour l'année à venir.

Thonon les Bains le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Marinella Emery, Présidente



Nadia Kalaydjian-Randon, secrétaire

